

# SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES

Séance du 20 Janvier 2020  
Question n°5

Conventions Association Revis « Qui a tué ma poubelle »

L'an deux mille vingt, le **20 Janvier** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 10 Janvier 2020.

Cette réunion fait suite à la réunion du **9 Décembre 2019** où le quorum n'avait pas été atteint.

7 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 2 avait donné pouvoir.

**Étaient présents** : Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gilles HEINRICH, Emile EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Richard MAZAJCZYK.

**Avait donné procuration** : Francis LIECHTELE à Gilles HEINRICH, Jérôme FINCK à Emile EHRET.

**Étaient Excusés** : Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Eric PARROT, Thierry STEINBAUER, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

**Étaient Absents** : Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	9

Vote		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Date de Convocation : 10 Janvier 2020

Date d'affichage : 27 Janvier 2020

## DELIBERATION

VU la délibération n°8 du 21 Mars 2017 concernant les délégations au Bureau Syndical,

VU la délibération n°10 du 28 Février 2019 définissant le Plan Local de Prévention 2019-2021,

Le SMICTOM propose de louer une exposition sur le zéro déchet comprenant 6 modules (représentant 5 pièces de la maison + 1 salle des fêtes) pour une surface de 30 m2.

L'objectif de cette exposition est de sensibiliser les gens sur cette thématique.

Au vue de la surface nécessaire pour accueillir cette exposition, elle serait exposée à l'Espace la Savoureuse de Giromagny du 5 mars au 14 avril 2020 en partenariat avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud et les structures présentes sur place (centre socio-culturel, médiathèque, ...).

Celle-ci serait ouverte aux écoles sur RDV et au public lors des heures d'ouvertures de la structure.

Le coût financier serait de 2 200 € pour la location, le transport, le montage et le démontage.

Pour cela, il s'avère nécessaire de faire une convention tripartite entre le SMICTOM, l'association Revis (à qui appartient l'exposition) et la CCVS.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les présentes conditions de prise en charge financière
- D'autoriser le Président à signer la convention avec la CCVS et l'association REVIS pour la location de l'exposition
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le

23 Janvier 2020

27 Janvier 2020